**France Rénov' : un nouveau service public pour rénover son logement à compter du 1er janvier 2022**

À compter du 1er janvier 2022, le nouveau service public unique France Renov' mis en place par le ministère de la Transition écologique, accompagnera les ménages souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. Prévu dans le cadre de la loi climat et résilience, ce service donnera des conseils neutres, gratuits et personnalisés. L'aide Habiter mieux sérénité deviendra MaPrimeRénov' Sérénité.

**Le chiffre du mois : 50**

Complémentaire santé et fonction publique : Le ministre de la Transformation et de la fonction publique a annoncé que les employeurs publics devront assurer 50% du financement des complémentaires de santé des fonctionnaires d’ici 2024. Présentation du projet le 18 janvier aux partenaires sociaux. Quel impact pour les retraités ? Les interrogations sont nombreuses : cotisations, couverture des retraités, santé, prévoyance… L’ANR suivra ce dossier de très près.